



STATEMENT BY THE PERMANENT COUNCIL

In Support of Bill C-218:

“An Act to amend the Criminal Code (Medical Assistance in Dying)”

On 20 June 2025, Private Member’s Bill C-218 was introduced in the House of Commons. It proposes to repeal the planned 2027 expansion of the eligibility criteria for “Medical Assistance in Dying (MAiD),” which would allow mental illness alone to qualify for euthanasia and assisted suicide.

On numerous occasions, the CCCB has stated its opposition to “MAiD” and explained its reasons, while encouraging and promoting humane and compassionate alternatives that address chronic pain, suffering, and terminal illness. These alternatives include comprehensive and accessible palliative care,¹ as well as better support for persons living with mental illness.²

However, as long as Canadian legislation regrettably continues to permit euthanasia, the CCCB will also advocate for measures that prevent even wider and more vulnerable segments of the population from gaining access to it. If passed, Bill C-218 would be a constructive step in this regard, limiting euthanasia and protecting persons with mental illness. Such progress would be consistent with the recommendation of the UN Committee on the Rights of Persons with Disabilities to rescind Track 2 MAiD by repealing Bill C-7 and to permanently exclude MAiD for persons whose sole underlying medical condition is a mental illness.³

The CCCB supports Bill C-218, which seeks to stop “MAiD” for mental illness alone, and encourages the Catholic faithful, in communion with their local Bishop, and all people of goodwill, to express their support for the same. We further call on the government to allow free conscience voting on this matter, given its profound moral and social implications.

Human life is a gift that must be protected and valued at every stage and in every circumstance. As Canada’s Bishops have consistently affirmed, euthanasia and assisted suicide – whether for the sick, the dying, persons with disabilities, or those with mental illness – are always morally unacceptable.⁴ These actions disregard the inviolable dignity of every person, fracture family and relational bonds, and weaken our shared social responsibility to protect human life and provide care for the vulnerable and marginalized.

Empirical research, together with the expert judgment of many mental health professionals and suicide prevention organizations, affirms that *it is not possible to determine whether a mental illness is irremediable*.⁵ Peer-reviewed studies show that most patients with mental illness have positive long-term outcomes and experience “significant improvement over time,” offering them a horizon for hope and healing.⁶

As Christians, our response to persons living with mental illness should be modelled after the powerful witness of the Good Samaritan (Luke 10:25-37), who, rather than abandoning his neighbour in need, responded personally with charity, compassion, care, and self-sacrifice, acting as a bearer of God’s love and as a sign of hope.

4 February 2026

Note: The Permanent Council is the second-highest governing body of the Canadian Conference of Catholic Bishops (CCCB), after the Plenary Assembly of Bishops. It currently comprises 14 Bishops from across Canada, including both *ex officio* members and those elected by the Plenary Assembly.

¹ Joint *Ad Hoc* Committee on Palliative Care, [Horizons of Hope: A Toolkit for Catholic Parishes on Palliative Care](#), Canadian Conference of Catholic Bishops, 2021.

² Canadian Conference of Catholic Bishops, [Open Letter to the Government of Canada on Permitting Persons Living with Mental Illness to Access Euthanasia/Assisted Suicide](#), 9 May 2023, accessed 8 December 2025.

³ United Nations Convention on the Rights of Persons with Disabilities. Committee on the Rights of Persons with Disabilities, [“Concluding observations on the combined second and third periodic reports of Canada.”](#) CRPD/C/CAN/CO/2-3. 15 April 2025.

⁴ Canadian Conference of Catholic Bishops, [“Euthanasia and Assisted Suicide”](#), accessed 8 December 2025.



DÉCLARATION DU CONSEIL PERMANENT

appuyant le projet de loi C-218 :

Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)

Le 20 juin 2025, le projet de loi d'initiative parlementaire C-218 a été présenté à la Chambre des communes. Il propose d'abroger l'extension de l'« aide médicale à mourir (AMM) » prévue pour 2027, laquelle permettrait aux personnes dont le seul critère d'admissibilité serait un trouble mental d'avoir accès à l'AMM.

La CECC a déclaré à plusieurs reprises son opposition à l'« AMM » et en a expliqué les raisons, tout en encourageant et en promouvant des alternatives humaines et compatissantes visant à répondre à la douleur chronique, à la souffrance et aux maladies terminales. Ces alternatives comprennent les soins palliatifs¹ complets et accessibles, ainsi qu'un meilleur soutien aux personnes vivant avec une maladie mentale.²

Cependant, tant que la législation canadienne continuera regrettablement de permettre l'euthanasie, la CECC préconisera également des mesures visant à empêcher que des segments encore plus larges et plus vulnérables de la population y aient accès. S'il était adopté, le projet de loi C-218 constituerait une avancée constructive à cet égard, en limitant l'euthanasie et en protégeant les personnes ayant une maladie mentale. Un tel progrès serait conforme à la recommandation du Comité des droits des personnes handicapées de l'ONU de supprimer la voie 2 de l'AMM en abrogeant le projet de loi C-7 et d'exclure de façon permanente l'AMM pour les personnes dont le seul problème médical sous-jacent est une maladie mentale.³

La CECC appuie le projet de loi C-218, qui vise à mettre fin à l'« AMM » lorsqu'un trouble mental constitue le seul problème médical sous-jacent, et encourage les fidèles catholiques, en communion avec leur évêque local, ainsi que toutes les personnes de bonne volonté, à exprimer leur appui à cette initiative. Nous exhortons également le gouvernement à permettre un vote libre selon la conscience sur cette question, compte tenu de ses profondes implications morales et sociales.

La vie humaine est un don qu'il faut protéger et valoriser à chaque étape et en toutes circonstances. Comme l'ont toujours affirmé les évêques du Canada, l'euthanasie et le suicide assisté – que ce soit pour les personnes malades, mourantes, ayant un handicap, ou souffrant d'un trouble mental – sont toujours moralement inacceptables.⁴ Ces actes ne tiennent pas compte de la dignité inviolable de

chaque personne, fragilisent les liens familiaux et relationnels, et érodent notre responsabilité collective en tant que société de protéger la vie humaine et d'offrir des soins aux personnes marginalisées et vulnérables.

Des recherches empiriques, ainsi que l'avis éclairé de nombreux professionnels de la santé mentale et d'organismes œuvrant en prévention du suicide, confirment *qu'il n'est pas possible de déterminer si un trouble mental est « irrémédiable »*⁵ Des études évaluées par des pairs révèlent que la plupart des patients vivant avec un trouble mental obtiennent des résultats positifs à long terme et connaissent « une amélioration significative au fil du temps », ce qui leur offre un horizon d'espérance et de guérison⁶.

En tant que chrétiens, notre réponse aux personnes vivant avec des troubles mentaux devrait s'inspirer du témoignage puissant du Bon Samaritain (Luc 10, 25-37), qui, plutôt que d'abandonner son prochain dans le besoin, a répondu personnellement avec charité, compassion, soin et sacrifice, se faisant porteur de l'amour de Dieu et signe d'espérance.

4 février 2026

Note : Le Conseil permanent est la deuxième instance directrice de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC), après l'Assemblée plénière des évêques. Il comprend actuellement 14 évêques de partout au Canada, dont des membres d'office et des membres élus par l'Assemblée plénière.

¹ Comité spécial conjoint *ad hoc* sur les soins palliatifs. *Horizons d'espérance : Une trousse d'outils pour les paroisses catholiques sur les soins palliatifs*. Conférence des évêques catholiques du Canada, 2021.

² Conférence des évêques catholiques du Canada, « [Lettre ouverte au gouvernement fédéral et un message aux fidèles catholiques sur la permission accordée aux personnes atteintes de maladies mentales d'avoir accès à l'euthanasie et au suicide assisté](#) », 9 mai 2023.

³ Nations Unies, *Convention relative aux droits des personnes handicapées*, Comité des droits des personnes handicapées, « [Observations finales concernant le rapport du Canada valant deuxième et troisième rapports périodiques](#) », CRPD/C/CAN/CO/2-3, 15 avril 2025.

⁴ Conférence des évêques catholiques du Canada, <https://www.cecc.ca/foi-et-questions-morales/souffrance-et-fin->